



Intervention de Mme Lourdes Bandeira

Vice-Ministre du Secrétariat des Politiques des Femmes

BRÉSIL

Madame la Présidente

Mesdames et messieurs les Ministres

Mesdames et messieurs les délégués,

Mesdames et messieurs les représentants des mouvements féministes et des organisations de femmes,

Le Brésil prend part à cette cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme avec une délégation composée de représentants du Secrétariat de Politiques pour les Femmes de la Présidence de la République, mais aussi des Ministères de la Justice, de la Santé, du Travail, de représentants du Pouvoir Judiciaire et d'organisations de la société civile. Cette diversité est le reflet du travail intégré que nous menons dans ce domaine, et de l'importance que le Gouvernement et la société accordent aux politiques visant l'égalité et, en particulier, aux politiques de prévention et élimination de la violence à l'égard des femmes.

Le Secrétariat de Politiques pour les Femmes fête cette année son dixième anniversaire. Au cours de cette décennie, le Brésil a mis en œuvre un modèle de développement qui combine croissance économique et réduction des inégalités sociales, dont celles basées sur la race et sur le genre, et qui s'appuie, pour réduire ces inégalités, sur une articulation étroite entre le gouvernement et les réseaux, mouvements et organisations de la société civile.

Ainsi, le Plan National de Politiques pour les Femmes a été conçu et mis à jour par un processus de Conférences nationales, en 2004, 2007 et 2011, auquel ont pris part plus d'un demi million de femmes.

Le Plan National, qui comprend des actions dans les différents domaines de la promotion de l'égalité de genre ayant trait à tous les secteurs du Gouvernement, est organisé en dix chapitres, chacun avec ses objectifs, buts à atteindre et actions concrètes. Parmi ces dix chapitres, l'un est consacré spécifiquement à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Un autre vise la santé intégrale des femmes, leurs droits sexuels et leurs

droits reproductifs, au long de toutes les phases de leur cycle vital. Un autre encore s'occupe de l'égalité dans le monde du travail et de l'autonomie économique, mettant l'accent sur les politiques d'éradication de la pauvreté et la participation des femmes au développement du pays.

Les politiques pour faire face à la violence à l'égard des femmes ont pour cadre légal la loi de 2006 connue comme « Loi Maria da Penha », du nom d'une victime emblématique de violence conjugale. Pour assurer l'application effective de cette législation a été établi un Pacte National pour combattre la violence à l'égard des femmes, qui consiste en un accord passé entre les gouvernements des différents niveaux (Gouvernement fédéral, États et Municipalités) pour étendre et consolider le réseau de services mis à la disposition des femmes atteintes par la violence, assurer la sécurité et l'accès à la justice, garantir les droits sexuels et les droits reproductifs, faire face à l'exploitation sexuelle et à la traite de femmes, et soutenir l'autonomie des femmes atteintes par la violence.

Au cours des dernières années, nous avons investi un grand effort à la construction de ce Pacte National. Nous comptons aujourd'hui près de mille services d'assistance aux femmes en situation de violence, disséminés dans tout le pays.

Les politiques pour faire face à la violence doivent avoir suffisamment d'ampleur pour soutenir les femmes dans toute leur diversité, et notamment les femmes lesbiennes, transsexuelles, afrodescendantes et indigènes, des milieux ruraux et urbains, les femmes âgées, les handicapées.

Un accord de coopération technique signé récemment entre le Secrétariat de Politiques pour les Femmes et le Ministère et les organismes de Sécurité Sociale doit faire avancer l'identification des cas de violence domestique à l'égard des femmes de façon à assurer la concession des bénéfices et de l'assistance dus à la victime, et mettre en place une procédure pour contraindre l'agresseur au remboursement à l'Etat des frais encourus par la Sécurité Sociale.

Une autre mesure récente : le lancement, le mois dernier, du Deuxième Plan de Lutte contre la traite d'êtres humains, construit avec une participation soutenue de la société et géré par une Commission Tripartite qui réunit le Ministère de la Justice, le Secrétariat des Droits Humains et du Secrétariat des Politiques pour les Femmes, visant l'intégration et la consolidation des politiques publiques et des services multisectoriels. Le réseau compte aujourd'hui près de 30 Centres de Lutte contre la traite d'être humains, établis dans des lieux de grande circulation comme les ports, aéroports et gares routières pour prêter assistance aux victimes. Les buts du II Plan comprennent la création de 10 centres supplémentaires dans les villes situées aux frontières, le renforcement de la législation pénale, la formation de 400 agents policiers.

Une des actions importantes dans le contexte de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est la permanence téléphonique accessible 24 heures sur 24 « Central de Atendimento à Mulher - Ligue 180 » conçue pour écouter, orienter et renseigner les femmes sur leurs droits et les services auxquels elles peuvent avoir recours. Depuis sa création, en 2005, le service a reçu plus de trois millions d'appels. Seulement en 2012, on compte 732 mille appels – une moyenne de 2.000 par jour.

A partir de novembre 2011 le service Ligue 180 a été étendu au-delà du territoire national et est accessible également aux brésiliennes qui se trouvent en Italie, au Portugal et en Espagne, de façon à réduire la vulnérabilité qui advient de leur manque d'information. L'utilité de ce service se fait déjà sentir : les dénonciations reçues para la Centrale « Ligue 180 » internationale ont déjà mené la Police Fédérale à agir dans des cas de traite de femmes. Le service sera bientôt étendu aux brésiliennes émigrant dans d'autres pays.

Nous travaillons également avec nos voisins, bilatéralement et dans le cadre du Mercosud, dans une perspective d'intégration des réseaux de services et d'unification des concepts et des standards d'assistance aux femmes en situation de violence, en particulier dans les régions de frontière entre le Brésil et l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et le Vénézuëla.

Cette année et les prochaines, le Brésil sera siège de grands rendez-vous sportifs: la Coupe des Confédérations en 2013, la Coupe du Monde en 2014 et les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2014 et 2016. Nous travaillons déjà aux mesures à prendre pour faire face à la possible augmentation de la violence contre les femmes qui pourrait avoir lieu à ces occasions, en particulier l'exploitation et la violence sexuelles. Un Groupe de Travail interministériel, coordonné par les Secrétariats de la Femme et des Droits Humains, a été établi, et un Secrétariat Extraordinaire de Sécurité pour les grands événements a été institué au sein du Ministère de la Justice.

Voilà donc quelques unes des mesures – je ne peux malheureusement pas allonger les exemples, en raison du temps qui m'est accordé pour cette intervention – qui intègrent la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui est aujourd'hui, au Brésil, une politique d'État.

Nous sommes persuadés qu'il n'est pas de réponse effective et soutenable à ce défi sans prendre en compte tous ses aspects, et notamment :

- la nécessité d'un débat international sur l'établissement d'un réseau de sécurité et protection pour les femmes atteintes par la violence qui soit intégré par les Etats et la société, et qui tienne compte de toutes les femmes, dans toute leur diversité ;
- la nécessité de progresser dans la collecte de données et l'établissement d'indicateurs nationaux et internationaux de violence à l'égard des femmes ;
- la nécessité de développer le cadre juridique aux niveaux mondial et national sur la violence à l'égard des femmes et le féminicide, et de mettre en place des mesures spécifiques pour faire face au problème de la traite de femmes, sur la base du respect de leurs droits fondamentaux des femmes ;

- le rapport entre la violence à l'égard des femmes et la dissémination du VIH-Sida, et la nécessité de pourvoir à la santé intégrale des femmes, y compris par le respect de leurs droits sexuels et leurs droits reproductifs ;

- la nécessité de renforcer les institutions et mécanismes gouvernementaux de politiques pour les femmes dans tous les domaines, notamment dans celui de l'éducation pour l'égalité et la citoyenneté.

Nous savons que les instruments internationaux constituent des opportunités importantes pour renforcer les politiques d'égalité dans nos pays. Nous ne pouvons pas reculer. Nous avons confiance que le document concerté qui sera adopté à cette cinquante-septième session de la Commission de la Femme apportera une contribution significative à cet effet, au bénéfice des femmes du monde entier.

Merci beaucoup.